

Hôtellerie

Qui a peur du "client mystère" ?

P6



Fatim-Zahra Ammor, ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire.

Devenez membre N° 82371 vendredi 19 septembre 2025 - 4,90€ - Directeur de la publication: Abdelhak Chahbouh

le Canard Enchaîné

Journal satirique marocain paraissant le vendredi



Agadir a mal à sa santé publique

Les raisons d'une agonie

P8

Gouvernance universitaire à deux têtes

LA RÉFORME QUI PART DANS TOUS LES SENS



Le ministre de l'Enseignement supérieur Azzedine El Midaoui.

P7



Abdessamad Kayouh, ministre du Transport et de la Logistique.

Assemblée générale de l'OACI

Kayyouch embarque le Maroc dans une opération de gaspillage...

P4

Confus DE CANARD

Les Arabes en danger

P2

L'entretien -à peine- fictif de la semaine

Benacer Boulaajoul



A Marsa, la commande publique n'a pas de limites de vitesse...

P13



Boudali

L'ONU reconnaît un génocide à Gaza

Vivement un «Nuremberg» des criminels sionistes !



P4



Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou

Directeur de la publication

LES ARABES EN DANGER

L'attaque israélienne du 9 septembre contre le Qatar visant des leaders du Hamas a eu comme effet brutal de réveiller le monde arabo-musulman dont les dirigeants se sont réunis lundi 15 septembre en sommet extraordinaire à Doha. Rare moment d'unité des membres de la Ligue arabe et de l'OACI face à une entité sioniste désinhibée qui cherche au son du canon à asseoir sa domination au-delà de la Palestine occupée. Il faut volontairement faire preuve de cécité géopolitique pour ne pas le voir. Les terroristes de Tel Aviv, qui poursuivent depuis octobre 2023 leur entreprise génocidaire à Gaza dans l'impunité totale, n'ont-ils pas frappé le Liban, la Syrie, l'Iran et le Yémen sans que leurs agressions criminelles à répétition ne donnent lieu à la moindre action commune forte de la part des leaders arabo-musulmans ?

Alors que l'heure est grave, la déclaration conjointe de fin du sommet ne contient aucun acte de fermeté à l'égard des barbares du Moyen-Orient. Nulle mention de représailles même a minima comme la suspension des relations commerciales ou diplomatiques. Les signataires se sont contentés de reprendre les ficelles de la rhétorique habituelle de la condamnation mille fois épuisée des agissements abominables de Netanyahu et de son protecteur américain. Comment punir une superpuissance militaire qui s'est essentiellement fortifiée sur la capitulation des régimes arabes ?

Touché au cœur, le richissime émirat du Qatar, tout comme ses voisins tout aussi opulents, a soudainement pris conscience de son extrême vulnérabilité, réalisant qu'il est menacé dans sa souveraineté. A Doha, Riyad et Abu Dhabi, les pseudo assurances américaines ont volé en éclats. Panique à bord.

Or, quand on déjeune avec le diable, il faut avoir une grande cuiller. Et sur ce plan, force est de constater que les monarchies du Golfe en général sont démunies, submergées désormais par le regret de ne pas avoir investi dans ce qui forge le véritable respect et la rapport de force : la technologie militaire. L'exemple par l'Iran qui aurait été certainement envahi et détruit par l'impérialisme américano-sioniste si le pays n'était pas militairement viable et démontré sa capacité à faire mal à son agresseur. On sait maintenant pourquoi le régime des Mollahs cherche à posséder l'arme nucléaire. Ce n'est pas par lubie mais par nécessité géostratégique et survie politique face à un ennemi nucléarisé qui se croit tout permis dans le nouveau monde sauvage de Trump. Celui-ci a suffisamment dévoilé son jeu de complicité avec les évangélistes sionistes dont il semble soutenir le rêve qu'ils ne cachent plus du « grand Israël » biblique pour ne pas en tirer les enseignements qui s'imposent. A savoir que le versement de milliards de dollars dans les clubs de foot

en Europe, le développement des services financiers et l'achat à tour de bras d'hôtels de luxe en Occident ne protègent pas contre les missiles des forces du mal. Sous-traiter sa défense aux États-Unis en se prenant pour son allié alors qu'il vous traite en valet relève d'une dangereuse illusion. L'Europe vient de l'apprendre à ses dépens en se retrouvant militairement fragile et politiquement désorientée face aux velléités d'expansionnisme de la Russie après le largage de Donald Trump qui lui a retiré le parapluie militaire américain. Le milliardaire US, qui ne comprend que le langage du fric, du rapport de force et de la puissance, a visiblement livré le Vieux continent à son copain Poutine qui a curieusement multiplié les provocations par drones interposés en Pologne et en Roumanie depuis sa rencontre en Alaska d'août dernier avec le maître de la Maison Blanche. Il n'est pas exclu que ce dernier ait livré dans un deal secret

les pays du Moyen-Orient à son ami Netanyahu qui se charge du génocide à Gaza pour la transformer en « Riviera du Moyen-Orient » cher à Donald Trump. Quelle est la prochaine étape ? Les immenses richesses dont regorge les pays du Golfe doivent attirer bien des convoitises et ce n'est pas le machin onusien, confortablement installé dans l'impuissance, qui pourra empêcher la violation de la souveraineté des autres par les États voyous.

Dans un tel contexte, le soft power est une blague. Dans le monde en pleine dérive d'aujourd'hui où la diplomatie et le droit international n'arrêtent pas d'être pulvérisés sous les yeux de tous par la loi du plus fort, il n'y a que le hard power qui compte.

Les pétrodollars en pagaille donnent l'illusion de l'influence et du pouvoir. Mais n'achètent pas une force de dissuasion, seule véritable bouclier contre l'agression et l'injustice.

Lors du sommet de Doha, l'Égypte a proposé la création d'une sorte d'Otan arabe, un projet proposé par le passé qui n'a jamais abouti. Mais que vaut réellement une alliance militaire dépourvue de doctrine défensive solide ? L'idéal serait à cet égard d'œuvrer sérieusement pour la naissance d'une alliance militaire arabo-musulmane, de telle sorte de compter en son sein une force de dissuasion nucléaire. Il y a près de 2 milliards de musulmans dans le monde, soit un quart de la population mondiale. Une force qu'il est grand temps d'utiliser face au bellicisme américano-sioniste.

L'ennemi, qui a détruit l'Irak, la Libye et la Syrie en tuant des millions de personnes, a tombé les masques et agit maintenant à découvert. Il ne faut se tromper ni de combat ni de cible ! Le temps est à l'action. ▀

Dans le monde en pleine dérive d'aujourd'hui où la diplomatie et le droit international n'arrêtent pas d'être pulvérisés sous les yeux de tous par la loi du plus fort, il n'y a que le hard power qui compte.



Côté **BASSE-COUR**



Code la route

Plaques flambant neuves, amendes toutes chaudes



Un couac administratif payé par les automobilistes.

La réforme devait simplifier la vie des automobilistes marocains en rendant à l'étranger. Elle a surtout offert aux carnets de contraventions un nouveau souffle. Depuis que les autorités de tutelle ont officiellement validé l'utilisation d'un nouveau modèle de plaque d'immatriculation, de nombreux conducteurs pensaient rouler en toute légalité. Surprise : la police et la gendarmerie continuent, elles, de distribuer les procès-verbaux comme si rien n'avait changé.

Sur les réseaux sociaux, les témoignages fusent : automobilistes verbalisés pour une plaque pourtant conforme au dernier arrêté, discussions tendues sur le bord de la route, et sentiment d'injustice grandissant. Certains racontent avoir dû prouver, smartphone en main, que leur plaque flambant neuve est bel et bien autorisée.

Dans ce flou réglementaire, chacun y va de son interprétation. Les services de contrôle évoquent un manque de directives claires ; du côté des automobilistes, on parle plutôt d'un « piège à PV » digne d'un mauvais sketch administratif.

Ce couac bureaucratique souligne une vieille faiblesse : au Maroc, l'annonce d'une réforme ne rime pas toujours avec son application sur le terrain. Tant que la communication entre ministères, forces de l'ordre et citoyens restera brouillée, la nouvelle plaque restera ce qu'elle est devenue bien malgré elle : le symbole brillant d'une modernisation à moitié accomplie... et d'un portefeuille qui se vide un peu plus vite devant la police. ▀

Commanderie des croyants

Le Roi Mohammed VI saisit le Conseil supérieur des oulémas

Le 15 septembre 2025, SM le Roi Mohammed VI a adressé une lettre au Conseil supérieur des oulémas au sujet de la commémoration de l'anniversaire du 15ème siècle de la naissance du prophète Sidna Mohammed, que la prière et la paix soient sur lui. Dans un message dont lecture a été donnée par le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, le souverain a insisté sur la dimension « grandiose et solennelle » de l'événement, appelant à un programme scientifique, spirituel et culturel d'envergure nationale et internationale. Le Roi a fixé dix grands axes d'action : organisation de conférences académiques, colloques publics et cours destinés en particulier aux jeunes ; mise en valeur de l'héritage spirituel de la Commanderie des croyants et publication d'éditions critiques d'ouvrages majeurs de la tradition marocaine, tels que Al-Fotouhaate al-Ilahiya du sultan Mohammed Ben Abdallah ou encore le Kitab al-Chifa de Cadi Ayad. Sur un autre ergistre religieux, le Roi Mohammed VI a donné le 5 septembre 2025 en sa qualité d'Amir Al Mouminine instruction au Conseil supérieur des oulémas de préparer une fatwa détaillée sur la Zakat, l'aumône légale qui constitue l'un des cinq piliers de l'islam. Cette initiative royale vise à apporter une clarification complète sur les règles de perception et de distribution de la Zakat dans le contexte économique et social actuel. Elle doit notamment préciser les catégories de revenus concernées, les seuils d'assujettissement, les montants à prélever et les modalités de versement, afin de guider fidèles, institutions et associations caritatives. Le Souverain a insisté pour que ce travail tienne compte des transformations profondes de l'économie marocaine, marquée par la diversification des sources de revenus, l'essor du secteur des services et l'émergence de nouvelles formes de richesse. L'objectif est d'adapter l'application de ce devoir religieux aux réalités contemporaines tout en respectant les fondements du droit islamique. Le Conseil supérieur des oulémas dispose de plusieurs semaines pour élaborer ce texte religieux de référence, qui sera ensuite mis à la disposition des citoyens. En rappelant la dimension spirituelle et sociale de la Zakat, le Roi Mohammed VI entend ainsi renforcer la cohésion nationale et promouvoir une solidarité concrète au service des plus démunis. ▀



Le Roi Mohammed VI, une politique religieuse sans cesse renouvelée.

Séisme d'Al Haouz Reconstruire l'avenir des sinistrés

Deux ans après le séisme de septembre 2023, la province d'Al Haouz ne s'est pas contentée de panser ses plaies : elle a engagé une véritable métamorphose de ses infrastructures essentielles. Routes, écoles et centres de santé ont fait l'objet d'un vaste chantier de réhabilitation et de modernisation qui redonne espoir aux habitants.

Des routes aux écoles : une remise en état exemplaire

Le tremblement de terre avait coupé plusieurs axes vitaux, isolant des villages entiers. Des interventions d'urgence ont permis de rouvrir les voies stratégiques, avant le lancement d'un programme de reconstruction de grande ampleur. Près de 891 millions de DH sont mobilisés pour restaurer les routes et garantir l'approvisionnement en eau, dont 876 MDH pour les infrastructures routières. La réhabilitation de la route nationale N7, reliant Tahanaout à Taroudant, illustre cette volonté de désenclaver durablement les zones de montagne. Dans le même temps, l'éducation a été érigée en priorité. Sur 343 écoles touchées, 103 avaient été totalement détruites. Des classes préfabriquées ont d'abord permis de maintenir les cours, avant l'ouverture progressive de nouveaux bâtiments répondant aux normes antisismiques. Pour la rentrée 2025-2026, 80 établissements sont déjà prêts.



Un chantier et des défis.

Santé et services publics : une offre renforcée

Le séisme avait gravement fragilisé les structures sanitaires locales. Des unités mobiles avaient assuré les premiers soins, mais la réponse ne s'est pas arrêtée là : 43 centres de santé ont été reconstruits ou rénovés, 75 % déjà opérationnels et 10 % en phase d'achèvement. Bâties selon les normes parasismiques, ces établissements disposent d'unités d'urgence, d'équipements modernes et d'un personnel renforcé, garantissant un accès durable à des soins de qualité.

Au-delà de la simple remise en état, la reconstruction d'Al Haouz s'inscrit dans une logique de développement durable. En transformant une catastrophe en opportunité de modernisation, la province illustre la capacité d'un territoire à rebondir et à faire de l'épreuve du séisme

un moteur d'équité sociale et d'aménagement plus résilient. Officiellement, les travaux de reconstruction ont atteint un taux d'environ 92%. Mais dans les faits, l'opération de relogement des sinistrés montre des défaillances sur le terrain. De nombreuses familles vivent toujours sous les tentes alors que d'autres se plaignent de ne pas avoir touché leurs indemnités. Au-delà d'un toit décent, c'est l'avenir des victimes du tremblement de terre qu'il faudra reconstruire. Tout un programme! ▀



Côté **BASSE-COUR**



Beurgeois
GENTLEMAN

Les milliardaires haineux ne secachent plus...

Selon La Croix, Bolloré porte sur lui en permanence des images de saints catholiques ainsi qu'une médaille miraculeuse. Il serait particulièrement admiratif d'une mystique à laquelle on attribue le don de bilocation. En 2025, un collectif panafricain porte plainte contre Bolloré pour corruption et blanchiment d'argent dans plusieurs concessions portuaires africaines. Il est le propriétaire de la maison de la Brardière qui accueille depuis 1983 une fraternité religieuse inspirée par la mystique. Dans le même lieu-dit se trouve la branche française de la Famille de Marie financée par Bolloré jusqu'en 2022 quand la communauté a été placée sous la tutelle du Vatican que Bolloré a fâché en raison de ses graves dérives sectaires. Bolloré vient d'être condamné par la justice française au sujet de la production d'huile de palme au Cameroun (58000 hectares). L'exploitant de la palmeraie est la Socapalm, dont le Cameroun détient 25 % du capital. Mais l'essentiel se joue au niveau de la holding Socfin immatriculée au Luxembourg dont Bolloré possède 39,75 % de son capital. Bolloré a été condamné à verser 1,4 millions de MAD (dirhams marocains) à 145 paysans riverains des plantations. Les plaignants avaient saisi la justice française en mars 2021. Une procédure similaire a été engagée par des riverains au Cambodge, où Bolloré est également présent ; plainte examinée depuis l'an dernier, 2024, par la justice française. L'accusation est d'autant plus forte qu'elle repose sur la reconnaissance définitive des faits par Bolloré devant la justice, au travers d'une convention judiciaire d'intérêt public, signée le 9 février 2021 et assortie d'une amende de 120 millions MAD. Dès l'achat de Canal+, Bolloré a supprimé les « Guignols de l'info », en raison de l'irrévérence du programme et de l'abus de dérision. C'était une décision politicienne ayant pour but de favoriser Nicolas Sarkozy dans l'élection présidentielle de 2017. Fin juillet



2015, il interdit personnellement la diffusion par Canal+ du documentaire « Évasion fiscale, une affaire française », prévue dans l'émission « Spécial Investigation » et consacrée à des pratiques d'encouragement de la fraude fiscale. En 2015, le CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel - auditionne Bolloré pour qu'il s'explique sur les limogeages opérés à Canal+. Bolloré rebaptise les noms des chaînes du groupe Canal+ qu'il venait de s'offrir : I-Télé, D8 et C8 deviennent CNews, C8 et CStar. Sous son règne, un an après la reprise en main très extrême-droitière d'I-télé rebaptisée CNews, 100 des 120 journalistes alors en poste quittent la chaîne ; les journalistes disaient autour de la machine à café d'I-Télé : « tu fermes ta gueule si tu souhaites conserver ton job ». L'émission « Complément d'enquête » sur France Télévision 2 diffuse « Bolloré, un ami qui vous veut du bien ? », extrêmement critique. Informé du contenu du reportage en amont par Ramzi Siroun, un homme d'influence d'origine algérienne, Bolloré est aidé par Nicolas Sarkozy pour sa communication de crise. De nombreuses émissions d'enquête sont supprimées dès son rachat de Canal+ : Pascal Praud, qui était un simple reporter au bord du terrain pour recueillir les interviews transpirantes des joueurs de foot est devenu LA star millionnaire de CNews de même que le raté et triste comique Cyril Hanouna (on se rappelle de son sketch débile dans le Marrakech du Rire de Sido Jamal Debbouze que ce dernier surnomme Cyril 5anouna (khnouna, c'est la morve en marocain). 5anouna est devenu multimillionnaire avec une émission qui a entraîné la perte de l'accréditation et la fermeture définitive de la chaîne de télévision C8 par les autorités françaises. ▶ (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique
sur notre site web www.lecanardlibere.com

Bilan de l'action gouvernementale Aziz Akhannouch satisfait

Adouze mois du prochain scrutin législatif, le chef du gouvernement a choisi la télévision nationale pour dresser, le 10 septembre, un bilan de l'action de son gouvernement et convaincre que celle-ci a débouché sur des réalisations concrètes. Premier message : la solidarité. Aziz Akhannouch explique que le programme de soutien direct aux démunis bénéficie désormais à des millions de foyers, enfants et veuves compris. La quasi-totalité des demandes recevables ont, dit-il, déjà obtenu une réponse favorable. Le dispositif d'aide au logement progresse également : des dizaines de milliers de ménages en profitent, et près de la moitié sont des femmes. Les Marocains établis à l'étranger, souvent oubliés des politiques sociales, figurent aussi parmi les bénéficiaires. La rentrée scolaire 2025-2026 a permis, grâce à l'opération « Un million de cartables », d'apporter une aide directe à plus de trois millions de familles, un geste qualifié de coup de pouce pour les ménages défavorisés, un geste qualifié de coup de pouce bienvenu pour les familles défavorisées dans un contexte de détérioration du pouvoir d'achat.

Santé publique : une belle ambition mais...

Sur le front sanitaire criblé de maux (l'hôpital Hassan II d'Agadir en est le triste symbole), M. Akhannouch s'est lancé un défi : hisser la qualité des hôpitaux publics au niveau du privé. Dans ce cadre, il met en avant la réhabilitation de 1 400 centres de santé, la construction de nouveaux hôpitaux provinciaux et la création de centres hospitaliers universitaires dans chaque région. Pour le chef du gouvernement, la formation médicale suit : davantage d'étudiants en médecine et le déploiement planifié de 1 200 spécialistes pour corriger les déséquilibres régionaux. Les nouveaux groupements sanitaires territoriaux, en préparation, doivent à ses yeux rapprocher les services de santé des citoyens et garantir une prise en charge plus homogène. Mais encore faut-il agir l'offre sanitaire et motiver le personnel soi-

gnant, qui cède de plus en plus aux sirènes de l'expatriation, pour faire tourner les hôpitaux dans des conditions convenables.

Sécurité hydrique : entre projets et polémiques

Face au stress hydrique persistant, l'exécutif mise sur trois dispositifs : le dessalement de l'eau de mer, la réutilisation des eaux usées et l'interconnexion des barrages. Cependant, la future station de dessalement de Casablanca a été submergée par une controverse politique née de la présence d'une société liée au chef du gouvernement dans le consortium retenu dans le cadre de ce projet. Aziz Akhannouch a profité de son passage télévisuel pour assurer que l'appel d'offres a été mené dans le strict respect des règles de transparence et que l'État n'a pas subventionné la station de dessalement en question.

Scrutin 2026 : l'Intérieur aux commandes

La décision royale de confier au ministère de l'Intérieur l'organisation des législatives de 2026 a été accueillie avec satisfaction par Aziz Akhannouch qui y voit plutôt la garantie d'une neutralité totale et non comme le considèrent certains comme un acte d'exclusion du chef du gouvernement. Et de rappeler qu'en 2021, l'Intérieur avait déjà assumé ce rôle, considérant que ce ministère est le mieux outillé pour garantir la régularité des consultations électorales.

Une majorité plurielle mais soudée

La coalition RNI-PAM-Istiqlal aborde la dernière année du mandat en rangs un peu dispersés. Les alliés ont pu parfois exprimer des divergences, qu'il s'agisse de mesures fiscales ou



Le chef du gouvernement droit dans ses bottes.

de l'efficacité de certains programmes régionaux. Akhannouch relativise ces désaccords, arguant que la pluralité d'opinions ne remet pas en cause la cohésion de la majorité ni la cohérence de l'action gouvernementale.

À un an de l'échéance électorale, le chef du gouvernement s'est employé à « vendre » aux citoyens un bilan positif de son mandat gouvernemental. Entre promesses tenues et non tenues, chantiers en cours, controverses sur le nombre d'emplois créés et polémiques assumées, il a tenté de jouer la carte de la communication, persuadé que la meilleure réponse aux critiques reste l'action. Il n'en reste pas moins que la vie chère est une réalité qui a mis à mal les budgets modestes de millions de Marocains aussi bien des villes que des campagnes. L'érosion du pouvoir d'achat s'est accompagnée sans conteste d'un effritement de la confiance dans les partis politiques. Restaurer cette dernière ressemble à une gageure. Le risque que les électeurs « votent » en touche est réel. ▶



Le Maigret du CANARD



LAILA LAMRANI

Comment ? diriez-vous. En ajoutant une nouvelle couche à la gouvernance universitaire défaillante : un flambant « Conseil des gouverneurs », censé piloter, orienter et surtout surveiller tout ce petit monde studieux. Et le tour est joué.

Le nouveau gadget institutionnel en vue pour l'université marocaine ne se contente pas de dépoussiérer le système : il sort du chapeau une nouvelle créature administrative, le très sérieux « Conseil des gouverneurs ». Objectif officiel : renforcer la transparence et l'efficacité. La nouvelle réforme a déjà mis le feu aux poudres : avant même l'entame d'une année universitaire qui s'annonce tendue, elle a plongé l'université marocaine dans une nouvelle spirale de grève sur fond de contestation syndicale.

Deux têtes valent mieux qu'une !

Jusqu'ici, l'université était pilotée par un conseil universitaire élu. Pas parfait, certes, mais au moins clair. Désormais, on garde ce conseil... et on en ajoute un autre, encore plus important : le fameux Conseil des gouverneurs. Un binôme, paraît-il, « moderne » et « stratégique ». Le problème, c'est qu'on ne sait plus très bien qui pilote quoi : l'ancien conseil, censé représenter la communauté universitaire, ou le nouveau, où siègent des personnalités triées sur le volet. Une gouvernance « à deux têtes », stipule le projet de loi. Les étudiants, eux, craignent surtout que tout cela ne débouche sur une refonte sans queue ni tête.

Mélange des genres... et des agendas

Qui siège dans ce cénacle ? D'abord, un président nommé par décret royal, pour un mandat de quatre ans renouvelables. Un poste pour « personnalité de haut rang », nous dit-on. Autour de



Le ministre de l'Enseignement supérieur Azzedine El Midaoui.

Gouvernance universitaire à deux têtes

La réforme qui part dans tous les sens

Encore une nouvelle trouvaille sortie des têtes des experts des réformes en perpétuelle méforme: le projet de loi 59.24, élaboré par le ministère de l'enseignement supérieur et adopté en Conseil du gouvernement. Un énième texte qui promet de révolutionner l'université marocaine.

lui, une brochette de profils hétéroclites issus du monde économique et social, des experts internationaux, un professeur élu et cadre technique tous les deux élus. A ceux-là il faut ajouter les représentants de l'Enseignement supérieur et des Finances, les secrétaires perpétuels des académies prestigieuses, ainsi que les walis et présidents de région. Le président de commune du coin a aussi son mot à dire sur l'avenir de l'université marocaine, il fallait y penser!

Tout faire, partout, tout le temps

Selon le projet de loi en question, le Conseil des gou-

verneurs sera responsable de tout : définir la stratégie, aligner les universités sur les politiques publiques, renforcer l'ancrage territorial, veiller au rayonnement national et international... Autant dire qu'on attend de lui de transformer les campus en Silicon Valley du savoir. Il devra aussi approuver les plans d'action, évaluer les réalisations annuelles, suivre les contrats-programmes avec l'État, et même donner son avis sur les nominations des présidents d'universités... Beaucoup de pain sur la planche mais avec le degré zéro de la coordination et de l'efficacité opérationnelle. On imagine déjà la scène : une université veut créer

un master en intelligence artificielle ? Rendez-vous dans six mois, après le passage obligatoire au Conseil, aux sous-commissions, et au sous-sous-comité chargé de vérifier si « l'intelligence » est bien compatible avec la ligne politique du moment.

Transparence et efficacité... vraiment ?

Officiellement, cette nouvelle instance est créée pour « renforcer la gouvernance, assurer la transparence et optimiser l'efficacité ». De grands mots, qui sonnent bien dans un rapport en papier glacé mais qui se heurtent aux récifs de la réalité : les universités manquent de moyens,

les professeurs croulent sous les charges, et les étudiants en sont toujours à se battre pour une place en amphithéâtre. De quoi se demander si un « Conseil des gouverneurs » changera vraiment quelque chose, ou s'il ne s'agit pas simplement de rajouter une belle vitrine institutionnelle. Dans le meilleur des cas, ce machin produira des rapports annuels sur la performance des universités, adressés au Chef du gouvernement, accompagnés de « recommandations ». Dans le pire, il se contentera de recycler les PowerPoint du ministère de tutelle. Ce qui demande déjà beaucoup de travail !



Le Maigret du CANARD



Projet de loi 59-24

Les questions qui fâchent

ABDESLAM SEDDIKI

Le projet de loi 59-24 relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, tel qu'il a été adopté par le Conseil du Gouvernement du 28 août dernier suscite une véritable levée de bouclier de la part du corps enseignant et des organisations étudiantes. Plusieurs reproches et griefs ont été adressés au gouvernement et tout particulièrement au Ministre de tutelle qui a piloté ce texte : absence de concertation et de dialogue avec les premiers intéressés à savoir les enseignants et les étudiants, adoption d'un texte stratégique dans la précipitation et en pleine période de vacances, privatisation rampante de l'enseignement supérieur public et sa marchandisation, remise en cause de la gouvernance démocratique en donnant plus d'importance aux nominations directes des responsables... Bref, le Ministre a réalisé une prouesse, celle de créer l'unanimité contre le projet.

Valoriser l'existant

Le sujet est tellement important qu'il ne doit pas être traité exclusivement par les technocrates du Ministère. Il a trait à l'avenir de notre jeunesse et au développement de notre pays. C'est une question scientifique de première importance. Avant d'entamer la rédaction du texte, il aurait fallu engager un débat démocratique avec une évaluation de l'existant et notamment de la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur. Peut-être qu'il aurait fallu procéder à la révision de cette dernière à la lumière de la vision stratégique de l'enseignement 2015-2030 et de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique toujours en vigueur. Une telle démarche a l'avantage de la continuité et de l'accumulation. On ne fera pas du passé, ni du présent table rase. Nous avons des structures et des institutions dont certaines marchent bien et d'autres moins bien. Le bon sens voudrait qu'on valorise l'existant tout en corrigeant ce qu'il y a à corriger.

L'Université publique d'abord

Au lieu de faire ce travail méthodique et de suivre une démarche participative, le Ministère a travaillé en solo pour concevoir un projet de 113 articles et 11 chapitres, sans vision d'ensemble et sans cohérence dans la démarche, mal structuré comme l'a bien noté le Conseil Supérieur

de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique dans son avis 18-2025 adopté le 20 mai 2025. Qui plus est, cet avis a été donné suite à une saisine du Chef du Gouvernement. Et le Conseil de faire une série de recommandations portant sur le rôle « développementiste » et stratégique de l'Enseignement Supérieur en considérant, à juste titre, l'autonomie pédagogique, scientifique et administrative de l'université comme un choix stratégique tout en préservant la position dominante de l'Université publique. D'autres recommandations pointues portent sur différents points traités dans ledit projet de loi : la structure et organisation de l'enseignement supérieur, sa gouvernance, la relation secteur privé-secteur public, la recherche scientifique et innovation, le financement ... Force est de relever que le Ministère a totalement ignoré ces recommandations émanant pourtant d'une instance constitutionnelle composée d'hommes et de femmes du métier qui savent parfaitement de quoi ils parlent.

Une rentrée universitaire tendue

C'est un comportement pour le moins bizarre et condamnable par principe. Trop d'Ego peut conduire à des aberrations incalculables et à terme à un isolement regrettable. Le fait qu'un quotidien proche des milieux officiels, le *Matin* pour ne pas le citer, consacre à ce sujet deux longs articles en exposant les positions des organisations étudiantes et du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP), en dit long à ce sujet avec un titre sous forme d'avertissement : « Enseignement supérieur : les syndicats s'élèvent contre le projet de loi 59.24, des mouvements de grève en perspective » C'est dire que le projet tel qu'il est ne doit pas passer et personne n'est prêt à avaler la couleuvre. C'est à juste titre que le Bureau National du SNESUP a décliné, à l'issue d'une réunion urgente, l'invitation du Ministre pour une rencontre en posant comme préalable le retrait dudit projet et le retour à la table du dialogue social. Plusieurs questions traitées par le projet de loi sont des questions qui fâchent. D'abord, en fermant la porte à toute concertation préalable avec les différentes composantes de l'université, le Ministère agit en contradiction avec la Constitution du pays. C'est une vraie provocation de nature à perturber la rentrée universitaire et à saper le moral des enseignants et des étudiants. Au lieu de faire de la réforme un moment opportun de mobilisation collective et de stimulant moral, le Ministère vise à casser l'élan et donner un coup de grâce à l'université publique.



Le fonctionnement de l'université a été totalement chamboulé en créant de nouvelles instances dans la confusion la plus totale.

Une gouvernance à plusieurs têtes

Le fonctionnement de l'Université et sa gouvernance ont été totalement chamboulés en créant de nouvelles instances dans la confusion la plus totale. Au conseil de l'Université vient se greffer « un Conseil de gouverneurs » dont la majorité des membres sont nommés en dehors de l'Université et investi de larges prérogatives qui effacent pratiquement le rôle du Conseil de l'université. Il y a là une atteinte non seulement à l'autonomie de l'université, mais à la dignité de ceux qui siègent au sein du conseil de l'université. Ce « Conseil de gouverneurs » auquel assiste le Président de l'université « à titre consultatif » (sic) a tellement de pouvoirs allant jusqu'à l'actualisation de la stratégie de développement de l'Université, l'approbation de la stratégie pluriannuelle de développement de l'université. Autrement dit, les affaires de l'université vont être traitées en dehors de l'université et ceux qui y travaillent n'ont qu'à s'exécuter aux ordres !!

D'autres organes sont prévus comme mécanismes de coordination et de concertation. Ils sont au nombre de quatre : la commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur ; le Forum des Présidents d'université ; Réseaux des Présidents des Établissements Universitaires selon leur spécialité ; Observatoire de l'adéquation entre études supérieures et exigences du marché du travail. La même confusion, relevée d'ailleurs par le CSEFRS, on la retrouve au niveau de

l'architecture générale des établissements universitaires et des liens entre le public et le privé. Le projet fait la part belle au secteur privé notamment étranger. Même le partenariat public privé (PPP) est vu sous ce prisme. Les Enseignants du public sont encouragés à prêter main forte au privé pour prospérer laissant le public poursuivre sa descente aux enfers. C'est un choix bien orchestré pour entériner une fois pour toutes un enseignement à deux vitesses. Bien sûr, personne n'est contre le secteur privé, à condition que celui-ci joue un rôle complémentaire au secteur public et contribue à la réalisation des objectifs nationaux arrêtés d'une façon souveraine. Si le projet de loi ambitionne de mettre l'étudiant au centre de la réforme, cela ne ressort pas clairement dans le chapitre VIII « droits et obligations des étudiants » se contentant de reprendre des slogans et des déclarations d'intention souvent rabâchées. D'ailleurs, si l'intention était bonne, on aurait fait participer l'étudiant ou tout au moins l'écouter pour connaître ses attentes.

On le voit, le projet de loi, rédigé dans la précipitation et avec une certaine suffisance, ne peut pas être retenu comme base de discussion. Il comporte beaucoup d'imprécisions et manque de vision cohérente à tel point qu'on peut affirmer, sans aucune exagération, qu'il est en dehors du contexte et passe à côté des vrais problèmes du pays. L'examen est raté. Il faut revoir la copie de fond en comble. C'est aussi la conclusion de l'Avis du Conseil Supérieur de l'Éducation. A bon entendeur, salut !



Le Maigret du CANARD



Assemblée générale de l'OACI Kayyouch embarque le Maroc dans une opération de gaspillage...

Le ministre istiglalien du Transport et de la Logistique Abdesamad Kayyouch est très excité à l'idée de s'envoler pour Montréal où se tient du 23 septembre au 3 octobre 2025 l'assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). A cette occasion, l'instance choisira pour un mandat de 3 ans les représentants des nouveaux pays membres au nombre de 36 qui siègeront dans son Conseil d'administration. Dans le lot figure le Maroc dont la candidature bénéficie déjà du soutien de l'organisation arabe de l'aviation civile (ACAO), exprimée lors de sa réunion en mai dernier à Rabat. Or, l'appui de cette structure est de pure forme lorsque l'on sait que la candidature du royaume fait partie d'un système de rotation pour le Maghreb. Le tour du Maroc est arrivé pour un mandat de 3 ans (2025-2028) en tant que représentant de la région après que l'Algérie, Tunisie, Libye et Mauritanie aient accompli chacun son mandat au cours des périodes précédentes. Bien que l'élection du Maroc soit une simple formalité, le ministre Kayyouch a agi comme



Boudali

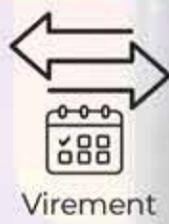
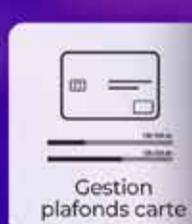
si c'était une véritable bataille électorale avec plusieurs adversaires en lice pour un seul poste. Objectif inavoué : Présenter comme une victoire à mettre à son actif ce qui est une procédure sans enjeu et mobi-

liser un budget conséquent à cette fin: 15 millions de DH! C'est cette somme que le Kayyouch a prévu de dépenser pour fêter en grande pompe une élection acquise d'avance ! Outre les frais de séjour pour le

ministre et son équipe, le raout comprend un dîner de gala offert par son excellentissime Kayyouch et des cadeaux pour les invités des 193 Etats composant l'OACI. Une fête extraordinairement superflue puisque l'Afrique offre une réception au nom des États du continent. Pour ce genre de cérémonie, les pays faisant partie de la même région ont l'habitude de cotiser pour donner une seule réception et offrir des présents symboliques pas chers qui caractérisent leur pays (fromage pour la France, babioles en bois pour les Scandinaves...). Mais notre ministre - qui sait brasser de l'air et des milliards au passage - ne l'entend pas de cette oreille, décidé à embarquer le pays dans une opération de gaspillage qui sert l'on ne sait quels intérêts. Au fait, l'appel d'offres OACI d'un montant de 15 millions de DH ne figure pas sur le portail des marchés publics. Un oubli ? On régale au Maroc le très chanceux prestataire avant même de partir festoyer au Canada ? La classe !

CIH BANK

Avec mon appli
j'ai accès à la
nouvelle génération
des smart services





Le Maigret du CANARD



Hôtellerie

Qui a peur du "client mystère" ?

AHMED ZOUBAÏR

Mais que cache la polémique autour de l'opération « client mystère » lancée par le ministère du Tourisme pour évaluer incognito le système de classification des établissements hôteliers opérant au Maroc ? Les premières critiques anonymes sont parties dès le mois de juillet dernier du milieu des professionnels qui ont jugé trop excessive la bagatelle de 147 millions de DH l'enveloppe allouée à cette opération tout en mettant en doute son efficacité opérationnelle... Il s'agit pourtant d'un dispositif prévu dans la loi 80-14 (août 2015) qui dans son article 6 fait état de la "visite mystère" « qui se déroule à l'insu de l'exploitant et qui a pour objet de s'assurer du niveau de la qualité de service produit ».

La polémique prend une tournure politique suite à une question écrite adressée le 4 septembre à la ministre de tutelle Fatim-Zahra Ammor. La questionneuse n'est pas issue de l'opposition comme l'on pouvait s'y attendre mais du camp de la majorité et elle opère sous la bannière PAM... L'élue reprend les arguments des détracteurs anonymes de l'initiative, à savoir son caractère très coûteux, en chantant au passage le refrain de la rationalisation de la dépense publique. Et de proposer comme alternative à ce "gouffre financier" une plateforme nationale numérique, ouverte aux clients, destinée à recueillir directement leurs avis sur les hôtels, riads, maisons d'hôtes et autres structures d'hébergement.

Un tel outil « permettrait d'obtenir une base de données exhaustive, transparente et en temps réel, tout en réduisant considérablement les dépenses publiques », a-t-elle expliqué. Ce que notre parlementaire visiblement télécommandée semble ignorer c'est que les touristes ont depuis longtemps la possibilité d'évaluer leur séjour via les plateformes des sites de réservation comme Booking et Tripadvisor. Par le truchement d'un questionnaire de satisfaction, ils postent en ligne leur appréciation sur diverses prestations

comme le confort des chambres, la propreté, l'accueil du personnel, la qualité du check in et du room service... À l'heure des réseaux sociaux et de l'importance des avis Google, il est très risqué de négliger l'expérience des touristes. Une réception aléatoire, une chambre pas conforme, des services peu qualitatifs... sont autant d'éléments qui peuvent mettre en danger un établissement d'hébergement et porter atteinte à sa réputation et même à l'image de la destination. Ces commentaires sont censés permettre aux établissements d'hébergement d'améliorer l'expérience client et de fidéliser la clientèle.

Standards de qualité

En vérité, les avis en ligne des touristes, bien que souvent authentiques, présentent des insuffisances importantes qui limitent leur portée objective en raison de leur humeur du moment et la formulation des questions susceptible d'orienter les réponses. Et puis, les différentes plateformes d'E-réputation ainsi que les enquêtes de satisfaction ont un impact essentiellement « externe » à l'établissement. C'est-à-dire qu'ils sont dirigés vers les futurs clients, en quête de retours d'expérience. Ces derniers ne permettent pas réellement d'offrir un bon feedback accompagné d'un plan d'action pouvant servir de base de travail aux équipes. D'où l'importance de l'intervention du client mystère généralement menée par des professionnels du secteur qui dans leur enquête anonyme s'appuient sur un référentiel qualité précis et exigeant, correspondant aux codes hôteliers et aux procédures internes de l'établissement.

La mission du client mystère va au-delà de l'évaluation de la qualité de service, la propreté des chambres et les équipements de l'hôtel. Elle vise également à identifier les points de blocage et situations d'inconfort des équipes dans la relation client, souvent liées à un manque de formation, d'entraînement ou à une routine installée. Dans son intervention, il peut aussi être mandaté de déceler les capacités de développement des compétences des collaborateurs notamment à tra-



Fatim-Zahra Ammor, ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire.

vers leur aisance relationnelle face au client : vendre une chambre, détecter et saisir chaque opportunité de vente, vendre une prestation supplémentaire, gérer les situations conflictuelles ou d'insatisfaction, etc...

Sous d'autres cieux, ce sont les établissements d'hébergement qui s'attachent les services des cabinets de clients mystère pour obtenir des retours quantitatifs et qualitatifs qui leurs permettront d'améliorer constamment leurs standards de qualité. Un réflexe rare pour ne pas dire inexistant chez les enseignes marocaines où la qualité de service laisse à désirer. Dans ce domaine, beaucoup de choses restent à faire, des défaillances à corriger qui sont souvent liées à des lacunes dans la formation et à une absence de motivation. Mais à quoi riment donc les critiques de l'opération client mystère diligentée par le ministère ? Il paraît que les promoteurs hôteliers ont peur de se faire évaluer, manœuvrant pour entretenir le mystère autour de leurs véritables niveaux de qualité et éviter tout risque potentiel de perdre quelque étoile. Une crainte injustifiée qui selon un vieux routier du tourisme, ne permet pas à l'hôtellerie nationale de connaître ses insuffisances, et met en

lumière une certaine volonté à peine voilée de continuer à vivre sur la rente de l'attractivité du Royaume. Sans que les hôteliers ne fassent d'effort conséquent pour préserver cette attractivité et la développer en vertu du partenariat public-privé liant les deux parties. Le ministère du Tourisme a pris sur lui l'évaluation de centaines de centres d'hébergement au Maroc. Mais il ne s'agit que d'une opération ponctuelle qui doit inaugurer une nouvelle ère dans les pratiques du secteur hôtelier national. Aux professionnels de prendre ensuite le relais pour s'approprier cette méthode d'évaluation essentielle pour en faire un outil de suivi régulier. L'objectif étant de renforcer la compétitivité du secteur et de la destination Maroc en veillant constamment à offrir aux touristes qu'ils soient locaux ou étrangers une expérience conforme aux standards internationaux. L'enveloppe de 147 millions de DH consacrée à l'opération client mystère n'est ni une dépense superflue ni un acte de gabegie. Il s'agit d'une décision stratégique tout bénéf pour l'entreprise touristique, qui se traduit par un retour sur investissement concret pour le tourisme national et la destination Maroc. ▀



Le Maigret du CANARD



Ibtissam Lachgar

Sacrilège Ibtissam Lachgar en prend pour deux an et demi

« comme toute idéologie religieuse », de « fasciste, phalocrate et mysogyne ». Un double blasphème qui a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux, allant des appels à son arrestation à des menaces de viol et de lapidation. Le blasphémateur de 50 ans n'a trouvé de soutien qu'en occident, en France notamment, où les médias, ceux-là même qui ont défendu les caricatures du prophète au nom de la liberté d'expression, se sont saisis rapidement de son cas pour demander sa libération immédiate au nom de « son engagement en faveur des libertés individuelles » ! Mais en quoi cet outrage à Dieu sert-il la défense des libertés individuelles sur terre ? On ne défend pas ces dernières de cette manière impie, sauf à chercher la starisation à moindre frais, en faisant outrage à la religion et au Tout-puissant. La liberté a des limites. Et ces limites ont pour nom le respect de la foi des gens. Au Maroc et ailleurs. ▶

LE RESTAURANT DE JAMEL DEBBOUZ CONTRAINT DE RETIRER DE LA CARTE DE SON RESTO PARISIEN LE VIN ISSU DE LA PALESTINE OCCUPEE



LE TALENT NE DEMANDE QU'À BRILLER.

#FAIREGAGNERLESPORT



FAIRE GAGNER LE SPORT

-18 JOUONS RESPONSABLE



Le Maigret du CANARD



Agadir a mal à sa santé publique

Les raisons d'une agonie



Une offre de soins indigne et indigente.

Rebaptisé par les habitants "hôpital de la mort", l'hôpital Hassan II d'Agadir est devenu le symbole d'un système de santé à l'agonie. Huit femmes admises à l'accouchement sont mortes. Scandale. Colère des familles et des habitants exprimée dans deux sit in dont les images ont fait le tour des réseaux sociaux, obligeant le ministre de la Santé et de la Protection sociale le RNI Amine Tahraoui à réagir.

LAILA LAMRANI

L'hôpital régional Hassan II d'Agadir cumule les maux qui frappent la santé publique : urgences saturées, couloirs bondés, matériel en panne et personnel soignant insuffisant. Mais les huit décès suspects enregistrés en maternité ont été la goutte qui a fait déborder le vase de la colère populaire. Deux manifestations mas-

sives en une semaine ont dénoncé des « conditions indignes », brandissant des slogans sans appel : « Assez d'attente, assez de morts ». Pour calmer la fronde et circonscrire la crise, le ministre a joué la carte de la fermeté : le directeur du CHR Hassan II limogé (en fait l'hôpital fonctionnait depuis des mois sans patron !), la directrice régionale Lamia Chakiri relevée de ses fonctions, d'autres responsables provinciaux écartés. Pour assurer l'intérim, le Dr Jabbar Mortada, directeur régional de la Santé à Dakhla, a été désigné en catastrophe. Côté équipements, promesse d'un nouveau

scanner, opération de maintenance pour le matériel défaillant, remplacement des sociétés de nettoyage et de gardiennage. Chapitre financement, Une enveloppe de 200 millions de dirhams est annoncée par le ministre pour la mise à niveau l'hôpital, en partenariat avec le Conseil régional (En fait, ce budget figure dans le contrat-programme signé par la région en octobre 2024 sous le mandat de l'ex-ministre de la Santé Khalid Aït Taleb). Question : Pourquoi ? Qu'est ce qui explique ce retard dans l'exécution du budget et avoir attendu que des drames qui auraient pu être évités surviennent pour prendre les choses en main ? Dans une déclaration à la presse à l'issue de sa visite, le ministre a exprimé sa solidarité avec la population d'Agadir et de la région Souss-Massa.

Face à l'étendue des dysfonctionnements et des dégâts qu'il a reconnus, il a indiqué qu'une commission centrale avait été dépêchée pour établir un diagnostic de la situation et proposer des solutions urgentes. Son rapport préliminaire, remis la semaine dernière, pointe une série de défaillances et de manquements : manque d'équipements, pénurie de médicaments et absences récurrentes du personnel soignant. Là réside la véritable plaie : Les médecins et les infirmiers ont abandonné l'hôpital pour aller exercer dans le privé qui offre une rémunération attrayante. C'est sur ce désert médical dramatique en plein Agadir qu'ont poussé comme des champignons les

cliniques. L'hôpital public a Agadir et ailleurs a besoin de soins d'urgence. Reste cette question dramatiquement lancinante : A quoi est due la mort des huit femmes ? erreur médicale ou négligence coupable ? Une commission de l'inspection générale a été dépêchée sur place pour faire la lumière sur ces décès jugés suspects. Dans les couloirs de l'hôpital-mouroir, une rumeur circule, incriminant un problème de conservation de l'halothane, anesthésiant utilisé en bloc opératoire, qui aurait perdu son efficacité et administré à fortes doses pour endormir les patientes... Celles-ci ne se réveilleront jamais. Les familles des victimes, soutenues par la foule des manifestants, exigent que l'enquête aille vite et jusqu'au bout pour déterminer les responsabilités et sanctionner les coupables. Quid de la responsabilité politique ? Ne serait-elle pas engagée surtout qu'il y a mort d'homme ?

"Mondial de la santé"

En ligne, une vague numérique s'est levée sous le hashtag #موندِيال_الصحة. Des milliers d'internautes réclament que la santé devienne une priorité nationale, au même titre que le Mondial 2030 que le Maroc co-organise avec l'Espagne et le Portugal. « Nous voulons un Mondial de la santé... pas seulement un Mondial de foot », peut-on lire sur les affiches virtuelles partagées en boucle. Les slogans fusent : « La dignité du citoyen commence par la dignité du patient », « La maladie n'attend pas... Le secteur de la santé doit être à la hauteur. ». Le mot d'ordre est clair : « Ne sois pas le dernier relais. Fais passer le message ». Des appels circulent également pour une marche nationale à Casablanca les 27 ou 28 septembre pour donner une résonance nationale à la détérioration des services de santé d'Agadir et rappeler que la santé de la population est trop importante pour la laisser sur le banc de touche. ▀





Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



Economiste,
ancien
ministre de
l'Emploi et des
Affaires sociales.

Marché du travail

Le marché du travail est caractérisé par sa morosité et son caractère irrégulier. Le nombre d'emplois créés varie d'une année à une autre. En général, la création d'emplois diminue. Alors que par le passé, un point de croissance permettrait la création de plus de 30000 emplois, ce ratio a diminué de moitié au cours des dernières années en raison surtout de la nature des investissements réalisés qui sont hautement capitalistiques, de faible rentabilité et peu utilisateurs de main d'œuvre. Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé dans sa déclaration au moment de son investiture à créer 1 million d'emplois au cours de la législature. Tout indique, au vu des chiffres disponibles que cet objectif demeurera un vœu pieux.

Les pertes d'emplois dépassent les créations

Le chef du gouvernement lors de sa dernière intervention sur les deux chaînes publiques le 10 septembre dernier a déclaré que son gouvernement a créé jusqu'à présent 600 000 emplois. Ce chiffre nous paraît exagéré et non fondé. Qu'en est-il dans la réalité ? Rappelons les chiffres année par année. En 2022, on a enregistré une perte nette d'emplois de 150000 postes en milieu urbain et une perte de 174 000 en milieu rural. En 2023, la perte d'emplois a atteint 157000 emplois, en raison de la création de 41 000 emplois en milieu urbain et une perte de 198 000 en milieu rural. Ce n'est qu'à partir de 2024 que l'on a commencé à avoir une balance positive de 82 000 emplois nets : création de 162 000 emplois en milieu urbain et perte de 80000 en milieu rural. Sur les trois années, les pertes d'emplois, qui portent plus sur des emplois non rémunérés, dépassent les créations de près de 100 000 (soit exactement 99000 emplois) Par ailleurs, les emplois créés sont en majorité des emplois précaires qui ont lieu essentiellement dans les services et

Où sont les 600 000 emplois ?

dans le bâtiment. L'industrie, y compris l'artisanat, n'absorbe que quelques milliers. Pour l'année en cours, seules les données du premier et deuxième trimestre sont disponibles. Bien qu'on dénote une amélioration sensible de création d'emplois, il faut attendre les résultats de l'année pour pouvoir comparer avec les années précédentes. Le Chef du Gouvernement table sur une création de 200000 emplois, on ne peut que l'espérer pour le bien du pays.

Près de la moitié des jeunes en chômage

Si les chiffres sont tels que nous les avons présentés en nous référant à la source, on voit mal par quelle magie le Chef du Gouvernement a sorti de sa poche le chiffre de 600 000 créations. Sauf s'il s'agit des créations brutes sans compter les disparitions. Si c'était effectivement le cas, le taux de chômage aurait baissé en conséquence. Au contraire, celui-ci est allé crescendo : de 11,8% en 2022 à 13% en 2023 et 13,3% en 2024

avant de diminuer légèrement à 13,1% au premier trimestre 2025 et à 12,8% au deuxième trimestre de la même année. Sachant que le taux d'emploi et le taux d'activité sont extrêmement bas par rapport à la normale, surtout au niveau des femmes dont le taux d'activité n'est que de 19%. Un autre domaine dans lequel le gouvernement a échoué dans la mesure où il s'est engagé à porter ce taux à 30% à la fin de son mandat.

Bien sûr, le taux moyen du chômage varie en fonction du milieu de résidence, du sexe, de l'âge et du niveau de formation. En combinant ces critères, le taux de chômage avoisinerait les 50% pour la catégorie des jeunes 15- 24 ans. Au total, ce sont 1600000 personnes qui vivent les affres du chômage, pour la majorité des jeunes diplômés qui n'ont jamais eu la possibilité de mettre leur main à la pâte. Quel gâchis !

Un coût social exorbitant

Par ailleurs, le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour pallier à la

perte des emplois dans l'agriculture en favorisant des activités génératrices de revenus et de richesse. Le monde rural ne doit pas rester prisonnier de l'agriculture, des caprices de la nature et des choix néo-libéraux.

On le voit aujourd'hui, le coût social de ces choix est extrêmement exorbitant, non seulement pour les habitants des campagnes, mais également pour la nation dans son ensemble. Le Gouvernement commence à peine à s'en ressaisir en inscrivant dans sa feuille de route sur l'emploi quelques mesures pour sauvegarder l'emploi en milieu rural.

Mais il en faudra beaucoup plus : une véritable stratégie de développement rural couplée à une remise en cause de ce plan « green génération » (qui a succédé au plan Maroc vert) qui n'a fait qu'appauvrir et assoiffer la paysannerie pour enrichir une poignée de gros agriculteurs.

Le gouvernement aurait dû également donner plus d'importance à la PME qui constitue plus de 90% du tissu entrepreneurial. Elle est présente sur l'ensemble du territoire national et capable de créer plus d'emplois avec un minimum d'investissement. Avec le coût d'un emploi dans une grande entreprise qui se chiffre en millions de DH, la PME serait en mesure de créer plus d'une dizaine d'emplois ! Malheureusement, le gouvernement tarde à mettre en œuvre le décret relatif au dispositif d'aide à la TPME en application de la nouvelle charte d'investissement.

Ce sont là quelques questions qui auraient pu être posées au Chef du Gouvernement lors de son intervention sur les deux chaînes publiques financées par l'argent du contribuable qui a droit à une information objective, qui a droit à la vérité au lieu de lui raconter des bobards. On regrettera que les deux journalistes, par ailleurs sympathiques et compétents, n'ont pas été dans leur rôle pour pousser le Chef du gouvernement dans ses retranchements sur cette question de l'emploi comme sur d'autres. Ils se sont contentés d'un « service minimum ». C'est regrettable et décevant. ▀



3000 m steeple

Soufiane El-Bakkali détrôné

Soufiane El-Bakkali a été privé de triplé aux Championnats du monde d'athlétisme 2025. Le champion marocain a été devancé pour 0,07 s par le Néo-Zélandais Geordie Beamish en finale du 3000 m steeple hommes qui s'est déroulée lundi 15 septembre au Stade national de Tokyo. El Bakkali dont le règne sur la distance avait commencé en 2021, lors des JO de Tokyo 2020 a perdu son titre de champion du monde d'épreuve. Depuis ce premier sacre, l'athlète marocain est devenu champion du monde deux fois (2022 et 2023) et champion olympique à autant de reprises (Tokyo 2020 et Paris 2024). Il a cette fois terminé deuxième, une désillusion aussi grande que l'écart était minime : 0,07 s. ▀





Le Maigret du CANARD



Formation professionnelle L'OFPPT étoffe son offre

JAMIL MANAR

Le gouvernement a donné, le 11 septembre, le coup d'envoi officiel de l'année de formation 2025-2026 par l'ouverture prochaine de trois nouvelles Cités des métiers et des compétences (CMC) à Dakhla, Marrakech et Guelmim, ainsi que par l'entrée en service de 21 établissements supplémentaires de formation professionnelle.

Depuis la CMC de Béni Mellal-Khénifra, le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, a souligné que cette rentrée constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de la feuille de route royale pour le développement de la formation professionnelle. Objectif : élargir l'accès, adapter l'offre aux besoins de l'économie et renforcer la qualité des parcours. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) dispose désormais d'un réseau de 510 instituts, offrant une capacité globale de 418 285 places pédagogiques, dont 291 177 réservées aux nouveaux stagiaires. Cette offre englobe la formation diplômante, la formation qualifiante et les parcours professionnalisants. A cette occasion, la directrice générale de l'OFPPT, Loubna Tricha, s'est félicité de l'engouement sans précédent pour les filières de la formation professionnelle



La directrice générale de l'OFPPT, Loubna Tricha.



les demandes d'inscription atteignent 382 % du nombre de places disponibles, avec plus de six candidatures pour chaque place au niveau Technicien spécialisé. Un signe, selon elle, de la confiance croissante dans la formation professionnelle comme voie sûre d'intégration socio-économique. Pour répondre à cette demande grandissante, l'OFPPT propose désormais 463 filières : 218 diplômantes, 224 qualifiantes et 21 professionnalisantes, couvrant 18 secteurs clés, de l'intelligence artificielle au tourisme, en passant par l'agro-industrie, la pêche, le génie mécanique, l'économie verte, le textile-habillement ou encore le froid et le génie thermique. Près de 400 de ces filières relèvent de la « nouvelle offre », avec 234 créations et 166 restructurations. Symbole de cette nouvelle dynamique, la CMC de Béni Mellal-Khénifra, érigée sur 15 hectares, peut accueillir 2 676 stagiaires, dont 1 875 en première année. Elle abrite dix pôles métiers et met à la disposition des apprenants des espaces collectifs modernes : coworking, centre de langues et de soft skills, Fab Lab, Digital Factory, ainsi qu'un incubateur pour encourager l'esprit d'entreprise. La cité propose également une maison des stagiaires de 414 lits, une cafétéria et des terrains de sport. Avec ces nouvelles infrastructures et une offre de formation constamment enrichie, le Maroc confirme sa volonté de faire de la formation professionnelle un levier stratégique d'employabilité et de développement économique. ▀

United Lotteries for Integrity in Sports (ULIS)

Younes El Mechrafi réélu au comité exécutif

Le directeur Général de la Marocaine des Jeux et des Sports (MDJS), Younes El Mechrafi, a été réélu membre du comité exécutif de United Lotteries for Integrity in Sports (ULIS) lors de l'assemblée générale de l'association, tenue le 16 septembre 2025 à Berne. Seul représentant africain au sein de cette instance stratégique, M. El Mechrafi siègera pour un mandat de trois ans aux côtés de représentants d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, confirmant ainsi la place du Maroc parmi les acteurs mondiaux de référence en matière de régulation et de protection de l'intégrité du sport. ULIS : de la surveillance des paris à la lutte contre le crime organisé Créée en 2015 sous l'impulsion de la World Lottery Association (WLA) et de l'Association des Loteries Européennes (EL), ULIS (anciennement GLMS – Global Lottery Monitoring System) s'est d'abord imposée comme le « gendarme » des paris sportifs, grâce à un système mondial de détection des anomalies et de surveillance des prises de paris suspects.



Photo de famille des membres du comité exécutif de l'ULIS.

Aujourd'hui, ses missions dépassent largement la simple veille : ULIS est un acteur essentiel de lutte contre le jeu illégal, contre les bookmakers clandestins opérant à l'échelle internationale et contre les réseaux criminels qui utilisent les paris sportifs comme vecteur de blanchiment d'argent et de financement

d'activités illégales. ULIS agit également dans le domaine de la prévention et de l'éducation. La MDJS en première ligne dans la lutte mondiale contre le jeu illégal et pour la protection de l'intégrité du sport Younes El Mechrafi réélu au sein du comité exécutif de United Lotteries for Integrity in Sports (ULIS)

2 Membre fondateur d'ULIS, M. El Mechrafi a été régulièrement réélu au sein de son comité exécutif depuis, apportant ainsi une voix africaine forte dans la gouvernance mondiale du secteur. Au Maroc, la MDJS est le seul opérateur légal de paris sportifs. Mais la montée en puissance à travers le monde des plateformes illégales, souvent basées à l'étranger, représente un risque majeur : évasion fiscale et pertes financières pour l'Etat, exposition des joueurs à l'addiction et à l'absence de protection juridique et infiltration du crime organisé dans l'économie nationale.

Depuis plusieurs années, la MDJS mène un combat résolu et soutenu contre ce fléau à travers une coopération internationale accrue et un engagement actif dans le cadre de la Convention de Macolin. Signée par le Maroc en 2021, cette convention constitue l'unique instrument juridique international en matière de lutte contre la manipulation des compétitions sportives contribuant à la protection de l'intégrité du sport. ▀



Bec et ONGLES



Benacer Boulaajoul A Narsa, la commande publique n'a pas de limites de vitesse...

Le directeur général de Marsa Benacer Boulaajoul a répondu sans détour aux questions du Canard après le scandale des speedomètres qui a failli allumer le feu de la contestation sociale en plein mois d'août.

Propos recueillis par **LAILA LAMRANI**

En plein mois d'août, vous avez démarré sur les chapeaux de roue avec votre histoire de speedomètre qui s'est vu imposé face à la contestation des conducteurs des deux roues un frein sec par le chef du gouvernement. Qu'est ce qui n'a pas roulé dans cette affaire ?

Tout et rien à la fois. Face à la recrudescence des accidents de la route mortels, on cherchait à Marsa et au ministère du Transport un bouc-émissaire commode pour masquer nos propres turpitudes en tant qu'instance de tutelle....

Mais encore ?

Les accidents impliquant les cyclomoteurs ont fait 1738 morts parmi cette catégorie en 2024, soit une hausse de 43% du nombre global de décès dus aux drames de la route. Ce bilan

montre en creux l'inefficacité et l'inutilité de Narsa qui engloutit des milliards d'argent public en campagnes de sensibilisation et autres charges de fonctionnement tout aussi lourdes.

Il fallait dès lors trouver le coupable parfait pour faire diversion...

Tout à fait. D'où le lancement en catastrophe des speedomètres par mon ami le ministre du Transport et la décision de confier le contrôle de la vitesse des deux roues par la police. En vertu de ce nouveau dispositif, tout conducteur de cyclomoteur de petite cylindrée (inférieur à 50 cm3) et dont le contrôle révèle une vitesse pouvant excéder la vitesse maximale de 58km/h se voit infliger une amende de 5000 DH avec confiscation définitive de son engin.

Mais votre stratagème a tourné court suite à la vive contestation des cyclomoteurs qui ont décidé d'exprimer leur colère à travers une marche nationale...

Effectivement ! Le chef du gouvernement a dû intervenir en urgence, ordonnant, au ministre Kayyouch le report de l'application de notre mesure décriée d'une année de peur que cette dernière ne mette le feu aux poudres surtout que les adeptes de deux roues se recrutent dans les couches pauvres.

Il vous a échappé qu'il ne fallait pas jouer avec le feu dans un contexte social déjà très tendu



en raison de la vie chère et autres démolitions de baraques pour utilité publique qui frappent essentiellement les défavorisés...

Nous sommes juste dressés pour renifler avec espièglerie la bonne commande publique à passer en faisant preuve d'initiative et d'imagination pour créer le besoin là où il n'existe pas. Chacun son carburant. A Narsa et au ministère de Kayyouch, on roule à toute vitesse aux bonnes affaires. ▶

Rentrée scolaire 2025-2026 Sous le signe de la qualité ?

JAMIL MANAR

Près de 8,27 millions d'élèves ont pris le chemin de l'école pour la rentrée 2025-2026, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports dirigé par Mohamed Saad Berrada. Celui-ci a donné le coup d'envoi officiel de cette rentrée lors d'une visite à Médiouna, dans la région de Casablanca-Settat, sous le thème : « Pour une école de qualité ».

Sur cet effectif global, 7,4 millions sont inscrits dans l'enseignement public. Ils sont encadrés par plus de 299 000 enseignantes et enseignants répartis sur 12 441 établissements, dont 6 886 situés en milieu rural. L'enseignement primaire accueille 730 000 nouveaux élèves, soit une hausse de 7,4 % par rapport à l'année précédente.

Pour répondre à cette dynamique, 169 nouveaux établissements – dont 72 en zones rurales – et six écoles communautaires ont été créés. Le ministère a également procédé à l'extension de 2 461 classes et à la construction de quinze internats, tous en milieu rural. L'enseignement préscolaire poursuit sa progression avec environ 985 375 enfants (+4,5 %), dont 663 000 dans le public. Plus de 2 500 éducateurs ont bénéficié d'une formation initiale et 13 800 d'une formation continue pour renforcer la qualité de cet enseignement.

Écoles pionnières

Cette rentrée marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 et du programme des « Écoles pionnières ». Celui-ci compte désormais 4 626 écoles primaires (+2 000 en un an) encadrées par 75 000 enseignants, et accueille



Restaurer la confiance dans l'école publique

près de 2 millions d'élèves, dont 640 000 nouveaux inscrits. Côté secondaire, les « Collèges pionniers » passent à 786 (+554), avec 23 716 enseignants dont 16 716 nouvellement recrutés, pour 677 586 collégiens. Le ministère met également l'accent sur l'apprentissage des langues : extension de l'enseignement de l'amazighe au primaire et généralisation de l'anglais dans les collèges et lycées. Les centres de « deuxième chance » s'étoffent avec 60 nouvelles écoles, portant le nombre de bénéficiaires à 35 000 jeunes (+6 000).

En matière de gouvernance, l'année sera marquée par l'achèvement du nouvel organigramme du ministère, la consolidation de la contractualisation et la généralisation du projet d'établissement intégré (PEI) pour améliorer la gestion et le rendement des écoles.

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Saad Berrada, a donné le coup d'envoi officiel de cette rentrée lors d'une visite à Médiouna, dans la région de Casablanca-Settat, sous le thème : « Pour une école de qualité ». ●

Papier hygiénique dans les fournitures scolaires!

La rentrée scolaire de cette année est aussi synonyme de la cherté et des augmentations injustifiées. Hausse continue du prix des fournitures scolaires et des frais de scolarité (des crèches très ordinaires à Casablanca ont inventé des droits d'entrée de 17.000 DH à ajouter aux frais de scolarité annuels de pas moins de 36.000 DH). Certaines écoles privées qui n'ont pas pignon sur rue, du genre à fonctionner avec le le personnel éducatif du public, ont inclus dans la liste des fournitures scolaires des choses incroyables comme le papier hygiénique, boîte de kleenex, papier cadeau et savon ! Quand il s'agit d'essorer les parents, les enseignes payantes ne manquent pas d'imagination. Au rythme où dysfonctionne l'école, la facturation de la consommation d'oxygène en classe est sur la bonne voie !



Can'Art et CULTURE



Mostra de Venise « La Voix de Hind Rajab », un film qui symbolise le génocide du peuple de Gaza

La 82^e Mostra de Venise s'est achevée sur une immense onde d'émotion. *La Voix de Hind Rajab*, le nouveau film de la réalisatrice tunisienne Kaouther Ben Hania, a décroché le Lion d'argent, Grand Prix du jury, consacrant une œuvre qui transcende le cinéma pour devenir manifeste. Inspiré d'un drame réel, le film raconte les dernières heures de la petite Hind, six ans, bloquée dans une voiture sous le feu des bombardements sionistes à Gaza. À l'autre bout du fil, des secouristes tentent désespérément de la maintenir en vie, le temps d'envoyer une ambulance. Avec une sobriété glaçante, Ben



Hania transforme ce huis clos téléphonique en tragédie universelle sur l'innocence assassinée par des criminels inhumains qui

tuent des civils, grands et petits, en toute impunité.

Avant même ce triomphe, *La Voix de Hind Rajab* avait déjà

fait une moisson de distinctions : du Lionceau d'or au prix de l'UNICEF, le Prix ARCA Cinéma Jeunes et celui du Conseil international du cinéma de l'Unesco. Une réussite qui confirme en touchant le cœur des hommes dont les sanguinaires ne font pas partie la force d'un récit à la fois intime et politique.

Le soir de la projection, une ovation de vingt-quatre minutes a salué ce cri venu de Gaza, rappelant que le cinéma peut, parfois, porter la douleur d'un peuple et la transformer en mémoire universelle. Prochaine étape : la course aux Oscars 2026, où la Tunisie a déjà désigné ce film comme son ambassadeur. ►



Le dessin de presse en deuil

Le doyen des caricaturistes tire sa révérence

Mustapha Anflous s'est éteint le 31 août 2025 à Skhirat, sa ville natale, à l'âge de 69 ans, une triste nouvelle qui a ébranlé les dessinateurs de presse. Figure majeure du dessin satirique au Maroc, il a su par son talent élevé la caricature au rang d'engagement permanent. Dès la fin des années 70, il se lance, encouragé par son fondateur Mohamed Filali, dans l'aventure du dessin de presse avec le journal Akhbar Al-Souq. Cette première publication qui a fait long feu lui permit de travailler sa vocation de dessinateur qui illustre l'actualité en posant son

crayon vif et incisif sur ceux qui la font dans différents médias écrits où il a déployé son art avec une liberté de ton qui le distingue. Ce doyen de la caricature, hanté par la recherche constante de l'idée juste, a toujours assumé un rôle de miroir critique de la société. Son coup de crayon, vif et parfois mordant, traduisait une préoccupation profonde pour les maux du pays et les contradictions de son époque. Le talent du doyen des caricaturistes marocain fut salué en 2021 lors de la quatrième édition du Festival international de la caricature en Afrique, organisé à Agadir en collaboration avec l'association Atlas par Le Canard Libéré, qui lui rendit un vibrant hommage de son vivant. Une distinction qu'il accueillait avec la modestie qui le caractérisait. Mustapha Anflous laisse derrière lui un héritage graphique et une école de dessin : celle d'un art qui, sous la légèreté du trait, porte une conscience aigüe du débat public. Sa disparition est une perte pour la profession mais son œuvre demeure, continuant de faire sourire, réfléchir et interroger. ►



Le cinéma mondial en deuil

Robert Redford s'en va...

Robert Redford s'est éteint mardi 16 septembre, à l'âge de 89 ans dans sa maison d'Utah aux États-Unis, entouré des siens. L'annonce de sa disparition a bouleversé Hollywood et fait réagir Meryl Streep, sa partenaire d'*Out of Africa*, qui a salué avec émotion la mémoire de son ami. En quelques heures, le monde du cinéma s'est mis à vibrer d'hommages. Jane Fonda, bouleversée, a confié « ne pas pouvoir arrêter de pleurer ». Le réalisateur Ron Howard a salué « un artiste révolutionnaire ». Hillary Clinton, Antonio Banderas, Jamie Lee Curtis, James Gunn... tous ont tenu à rappeler combien il avait compté, à la fois comme acteur, cinéaste et fondateur du Festival de Sundance, pilier du cinéma indépendant. Figure majeure du cinéma américain, il restera aussi dans les mémoires pour son engagement écologique et philanthropique. ►

Musique gnaouie

La grande voix de Mustapha Baqbou éteinte à jamais



Le monde de la musique marocaine a perdu l'une de ses figures les plus emblématiques : le Maâlem Mustapha Baqbou, décédé le 8 septembre dernier à l'âge de 72 ans, à Marrakech, après une longue maladie.

Né dans la cité ocre dans une famille de gnaouis, Mustapha Baqbou a consacré sa vie à l'art gnaoui, héritage familial qu'il a su porter bien au-delà des frontières nationales. Le jeune Mustapha débute dans les formations locales, notamment avec le groupe « Noujoum Al Hamra », avant de rejoindre dans les années 1980 la formation légendaire « Jil Jilala ». Artiste audacieux, Baqbou a su marier la tradition Gnaouie la plus pure avec des influences musicales venues d'ailleurs, offrant à cet art séculaire un rayonnement international. Son nom reste indissociable du Festival Gnaoua et Musiques du Monde d'Essaouira, où son assiduité a fait le bonheur du public, tout comme ses nombreuses participations aux grandes scènes marocaines et étrangères. ►



Le MIGRATEUR



L'ONU reconnaît un génocide à Gaza

Vivement un « Nuremberg » des criminels sionistes !

LAILA LAMRANI

Une commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU accuse Israël de commettre un génocide dans la bande de Gaza. Vingt-trois mois après le début des massacres de la population Gagaouzie suite à l'acte de résistance du Hamas, les experts accusent notamment des hauts responsables israéliens, dont le Premier ministre Benjamin Nétanyahou, d'avoir poussé à commettre un génocide dans l'enclave palestinienne. Les images de carnages des civils par milliers, notamment les enfants et les femmes et celles des bâtiments détruits, le tout accompagné d'une organisation de la famine, témoignent d'une volonté méthodique d'éradiquer toute vie dans l'enclave palestinienne. D'après le rapport de l'ONU 4 critères sur les 5 constitutifs



Le génocidaire affreux et son complice.

retenus par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948 sont réunis. Les actes constitutifs de génocide comprennent le meurtre de membres du groupe, les at-

teintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les

mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ou le transfert forcé d'enfants vers d'autres groupes. Selon ces experts mandatés, la conduite des opérations par les sionistes montre une détermination d'éradiquer le peuple palestinien. Plusieurs ONG et experts ont déjà dénoncé des déclarations de dirigeants israéliens. Par l'intermédiaire de cette commission d'enquête, les Nations unies, pour la première fois, recensent les déclarations faites après le 7-October, dont celles du Premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou, de l'ancien ministre de la Défense Yoav Gallant ou encore celles du président Isaac Herzog. D'autres hauts responsables pourraient également être concernés, note la commission d'enquête pour qui l'État israélien a manqué à ses obligations de prévenir le génocide et de poursuivre ceux qui l'ont encouragé. Vivement un Nuremberg des génocidaires sionistes et leurs complices !

France

Matignon ou le siège éjectable

LAILA LAMRANI

Dans la France de toutes les crises de Macron, les Premiers ministres se succèdent à un rythme soutenu pour tomber en un temps record dans un champ de bataille politique en ruines.

Dans la grande tradition française du feuilleton politique, les rebondissements n'attendent pas l'entracte. Entre un départ retentissant au sommet de l'État et un mouvement social qui refuse de baisser le volume, la capitale joue une nouvelle fois sa comédie préférée : celle où chacun s'empresse de réécrire le scénario avant même que le rideau ne tombe. François Bayrou, vétéran du centrisme qui a survécu à plus de coalitions qu'un vieux chêne aux tempêtes, a choisi son moment. Au milieu d'une mer agitée de contestations sociales, il a remis sa démission au président français après avoir perdu le 8 septembre le vote de confiance de l'Assemblée nationale dont les députés ont vivement critiqué son plan budgétaire. Jamais un Premier ministre n'était tombé après avoir sollicité ce type de vote dans l'histoire de la Ve République. À peine le poste éjectable libéré, déjà un nouveau visage s'installe à Mati-



gnon. En fait, il n'est pas aussi nouveau que ça. Jusqu'ici ministre des Armées, Sébastien Lecornu, fraîchement nommé, a promis « écoute » et « réconciliation »... Ce qui, en langage de la 5ème république à la sauce Macron, signifie généralement : « donnez le temps à Macron pour me trouver un autre remplaçant ». Lequel Macron s'entête à vouloir gouverner alors que son camp ne dispose pas de majorité confortable. Ce qui met tout Premier ministre qu'il désigne à la merci d'une motion de censure. Résultat : Depuis le second mandat de Macron, la France a connu 5 Premiers ministres. Un exploit qui mérite de figurer dans le Guinness. Seule solution de sortir de ce vaudeville politique à répétition, la convocation de nouvelles élections avec l'espoir qu'un nouveau scrutin permette de dégager une majorité claire. Certains partis d'opposition y sont favorables, estimant qu'un retour aux urnes est le seul moyen de dépasser la crise actuelle. Mais le président semble réticent à cette idée, assez risquée : une dissolution de l'Assemblée nationale pourrait en effet renforcer davantage les autres camps au détriment du sien, rendant la situation encore plus difficile.

le Canard
Libéré

Journal satirique marocain paraissant
le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence
Al Mawlid II Imm. D RDC n°4

Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou

a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naib

CORRESPONDANT EN FRANCE

ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Et **BATATI** ET **BATATA**



Bizarre



La fortune vient en dormant

Un testeur de matelas rémunéré 1.600 euros par mois recherché en France. Les candidats ont jusqu'au 18 mars pour postuler ! Ce job de rêve porte bien son nom ! La marque de matelas Emma recherche un « expert du sommeil » en France. Sa mission : tester des matelas... tout en étant payé, relaye Grazia. La personne sélectionnée devra tester pendant cent jours (trois mois environ) les produits phares de la marque. Elle devra ensuite faire un retour d'expérience en évaluant, en toute objectivité, chaque produit testé. Pour cette mission, la recrue sera rémunérée 1.600 euros par mois. Les candidats doivent postuler par mail ou via Instagram en envoyant un message à la marque ou en publiant sur le hashtag #emmajobdereve. Pour décrocher le job, « envoyez-nous une vidéo de présentation dans laquelle vous expliquez pourquoi vous seriez le meilleur expert du sommeil pour Emma. Créativité et originalité feront la différence, alors faites-nous rêver ! », précise la marque sur son compte Instagram. Emma a fixé plusieurs conditions au recrutement. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et vivre en France métropolitaine. La marque attend de son futur dormeur professionnel du sérieux et de la rigueur ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles. ●

Vraie couche, fausses jumelles

États-Unis : une femme accouche de deux filles en même temps. Mais elles ne sont pas jumelles. La jeune maman californienne a eu deux enfants n'auraient pas été conçus en même temps, selon les médecins. Le phénomène de « superfétation » est extrêmement rare. Seulement une dizaine de cas dans le monde. Fin février 2021, Odalis Martinez, jeune maman de 25 ans qui habite à San Pablo en Californie, a révélé être tombée enceinte alors qu'elle l'était déjà. Résultat, le 10 août dernier, la jeune femme a mis au monde deux petites filles : Imelda et Lilo, comme le rapporte nos confrères anglais du Daily Mail. « Quand vous allez à votre première échographie, (le médecin) vérifie que tout aille bien et détermine le jour de conception du bébé. C'est à ce moment-là que l'on m'a dit qu'elles avaient été conçues à cinq jours d'intervalles. Je ne savais même pas que cela pouvait arriver », raconte Odalis. Pour réaliser cette estimation, l'obstétricienne de la jeune maman a comparé les tailles des deux fœtus. Lors d'une grossesse, celle-ci augmente suffisamment rapidement pour déterminer une date. Si le phénomène est rare, il n'en est pas moins connu. Il s'agit d'une superfétation. En d'autres termes, lorsqu'une grossesse intervient alors qu'une autre est déjà en cours. Dans la plupart des cas, cela se produit entre quelques jours et quelques semaines après la première fécondation, explique nos confrères anglais. Cette histoire ne serait pas complète sans que l'on précise que, plus tôt, le couple avait vécu une fausse couche, à trois mois de grossesse. « Je me sens chanceuse. Je connais un grand nombre de femmes qui ont tenté de retomber enceinte après une fausse couche, sans y parvenir. J'en avais peur, mais heureusement cela n'a pas été notre cas », se réjouit la jeune femme désormais. ●

Benzema à l'envers

*Si Benzema du Real Madrid a marqué trois buts en 16 minutes contre le PSG (une performance sans précédent dans l'histoire de la Liga), Meikayla Moore, une footballeuse néo-zélandaise, a fait mieux en marquant trois buts contre son camp en une mi-temps et en 36 minutes ! avant d'être sortie avant la mi-temps (40e minute). Cette performance de la joueuse de Liverpool a été inscrite dans les annales du foot féminin lors du match ayant opposé dimanche 20 février la Nouvelle-Zélande aux États-Unis à l'occasion de la 2e journée de la SheBelieves, un tournoi amical. Son calvaire a débuté dès la 5e minute avec une reprise du pied droit dans ses propres filets avant, juste une minute plus tard, une déviation de la tête qui a trompé sa gardienne. Enfin à la 36e minute une reprise involontaire du gauche qui crucifie son équipe. Pied droit, tête et pied gauche, un coup du chapeau parfait. ●



Rigolard



***Un camion de trente-cinq tonnes portant l'inscription « Freins puissants »** arrive à un carrefour au moment où le feu passe au rouge, et s'arrête dans un crissement de freins.

Surprise, la jeune femme qui était juste derrière, au volant de sa petite auto, rentre dans son pare-choc. Le routier descend de sa cabine, vient vers elle et lui dit :

- Alors, ma poule ! Comment tu fais pour t'arrêter quand je suis pas là ?

***Une femme va chercher à l'aéroport son mari** qui rentre d'un voyage d'affaires aux Etats-Unis.

Alors qu'ils attendent les bagages devant le tapis roulant, arrive une superbe hôtesse de l'air.

- Tiens, fait l'homme, Pamela Palmer vient récupérer sa petite valise...

- Comment sais-tu son nom ? Demande l'épouse.

- C'était notre hôtesse, chérie. Son nom était inscrit sur la porte de la cabine, comme ceux du pilote et du copilote...

- Ah oui ? Très bien ! Tu peux alors me dire le nom du pilote ?

***Dans, l'autobus, un voyageur est en train de lire son journal un article sur la mortalité dans le monde.**

Il lève la tête et dit au type assis en face de lui :

- Vous vous rendez compte ? Chaque fois

que je respire, un homme meurt !

Et l'autre répond :

- Vous devriez changer de dentifrice !

***Blague Friday.** Lors du premier jour, un homme tente d'accéder aux portes d'un magasin. Malgré une file d'attente très importante, il parvient à se faufiler jusque devant l'entrée non sans entendre quelques jurons des personnes présentes dans la queue.

Alors qu'il passait devant une vieille dame pratiquement collée contre la porte d'entrée, elle l'arrêta net, le gifla et refusa qu'il lui passe devant. Voyant le courage de la vieille dame, toutes les autres personnes firent de même et l'homme bousculé en tout sens se retrouva à la fin de la file d'attente.

C'est alors que pris de colère il s'écria en levant une trousseau de clés au dessus de sa tête et hurle : « Et bien si c'est comme ça...j'ouvre pas le magasin ! »

***En Grèce, un touriste veut visiter un monastère** orthodoxe perché au sommet d'une falaise vertigineuse.

On l'installe dans une nacelle accrochée à une simple corde, et en haut deux moines tournent une manivelle pour le hisser.

En cours de route le touriste constate que la corde est complètement usée. Quand il arrive enfin, livide, il demande au moine :

- La corde vous la changez régulièrement ?

- Bien sûr ! Chaque fois qu'elle casse...

A VENDRE

Local à vendre bien situé

Superficie
250 m²

77 BD Ghandi
Casablanca-Anfa

Contact :

06 81 80 13 07

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE REGARD

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma